Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260407-DCM2026_023-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-023 - ÉLUS – Composition du Conseil d'Administration du CCAS et désignation des représentants du Conseil Municipal

En Exercice	Présents	Quorum	Nombre de suffrages exprimés		Nombre de suffrages non exprimés	
29	25	15	pour : contre :	29 0	Abstentions :	0

Date de la convocation : Mercredi 01 avril 2026
L'an deux mille vingt-six, le sept avril, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Noëlle CHENOT, Patrick CAILLEAU, Carole RAMAUX, Jean-Paul LE BIHAN, Catherine PAILLERON-JOANNIC, Gaspard GUCCIARDI, Jocelyne DARDEVET, Didier RETAILLEAU, Danièle MAUROUZEL, Eric MAUROUZEL, Luc JEROME, Stéphane KEROUAULT, Gaël LACROIX, Mélody LAY, Virginie TOUZARD, Justine WINCKLER DRUMARE, Simon MARTIN, Vincent GUYOT, Camille LAMOUR, Loeiza LE GAL, Chantal CHARRERON, Eric MAHE, Cécilia VENET-LASNIER, Vincent TANGUY, Kahina SAADI

Pouvoirs : Patricia BUSNEL a donné pouvoir à Jocelyne DARDEVET, Paulette LAMBERT a donné pouvoir à Gaspard GUCCIARDI, Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Stéphane KEROUAULT, Gérard LELOUP a donné pouvoir à Eric MAHE

Absence : Patricia BUSNEL, Paulette LAMBERT, Yvan LE NEVE, Gérard LELOUP

Secrétaire de séance : Vincent TANGUY

VU les articles R.123-6 et R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatif à la composition du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal doit fixer le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS, compris entre 8 et 16, et obligatoirement pair, pour assurer une représentation équilibrée entre membres élus et membres nommés par le Maire ;

CONSIDÉRANT que la composition doit inclure le Maire, président de droit, la moitié des membres élus au sein du Conseil Municipal, et l'autre moitié nommée par le

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260407-DCM2026_023-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

Maire parmi les acteurs sociaux locaux, conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

CONSIDÉRANT qu'il convient, dans un second temps, de procéder à l'élection des représentants du Conseil Municipal selon les modalités prévues à l'article R.123-7 (scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel) ;

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité

FIXE à 16 le nombre total d'administrateurs du CCAS (hors Maire), répartis comme suit :

- Madame le Maire, présidente de droit du Conseil d'Administration du CCAS ;
- 8 membres élus au sein du Conseil Municipal ;
- 8 membres nommés par le Maire selon les conditions prévues par le Code de l'Action Sociale et des Familles**.**

RAPPELLE que l'élection se déroule au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

CONSTATE le dépôt d'une liste unique

PROCEDE à l'élection de cette liste.

PROCLAME élus, à l'issue du scrutin, pour siéger au conseil d'administration du CCAS, les membres de la liste unique suivante :

CCAS	
Noëlle CHENOT	Madame le Maire préside de droit
1) Catherine PAILLERON-JOANNIC	Membres Elus par le Conseil municipal
2) Justine WINCKLER DRUMARE	
3) Patricia BUSNEL	
4) Paulette LAMBERT	
5) Gaël LACROIX	
6) Luc JEROME	
7) Vincent TANGUY	
8) Kahina SAADI	

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à SURZUR, le 08 avril 2026

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20260407-DCM2026_023-DE

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Signé par : Noëlle CHENOT Date : 09/04/2026 Qualité : Maire  Noëlle CHENOT	Vincent TANGUY

MAIRIE DE SURZUR
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

1, Place Xavier de Langlais, 56450 SURZUR – Téléphone – 02 97 42 12 52
Courriel : mairie@surzur.fr – www.surzur.fr